

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°235 du mardi 6 novembre 2018

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. D. Jamsin (Président ff)

Mmes L. Rassel, D. Leenaerts

Excusés : MM. M. Streker, J.-Ch. Hock,

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. P. Antoine, M. Blondiau, A. Van Caulaert

Excusés : Mme F. Tahon,

MM. E. Angenot, C. Hervieu

1. Approbation du PV n° 234 du mardi 2 octobre 2018

Pour la prochaine diffusion de ce PV, seront apportées les modifications et ajouts suivants :

Au point 3. (Chiffres de la rentrée dans les différents instituts), en page 2, à l'intervention de M. D. Jamsin, rajouter un cinquième tiret : « *le processus d'inscription peut amener à inscrire un jeune dans une autre option que celle pour laquelle il se destinait initialement.* »

Au point 4. (Évolution du dossier des antennes Telenet...), Mme D. Leenaerts fait part d'une série de compléments que M. M. Streker - empêché pour la présente séance - souhaite apporter à la transcription de son intervention.

À partir du 3^{ème} paragraphe de ce point, est donc proposée la retranscription suivante :
« *Toujours concernant le toit du bâtiment Morichar, M. M. Streker informe que la Direction et le P.O. ont décidé de faire installer des panneaux photovoltaïques, permettant de récupérer 1/3 de notre consommation d'électricité. Cette décision permettrait de faire une économie d'électricité conséquente.*

Les conditions de contrat sont les suivantes :

- *Financement du projet à 100 % par l'association « Sun for Schools » grâce à la **coopérative locale** de financement et à la **plateforme** de crowdfunding.*
- *L'école bénéficie **gratuitement** de la production de son électricité pour une durée de **25 ans minimum**.*
- *Sun for Schools reçoit les certificats verts générés par l'installation ainsi qu'un éventuel loyer équivalent à une partie des gains générés par la réduction sur la facture d'électricité de l'école. Ce loyer sera toujours **largement inférieur au coût de l'électricité économisée** grâce aux panneaux.*
- *L'école bénéficie d'un **revenu** sans avoir dépensé un € et ce, **dès la première année**.*
- *Après 10 ans, l'école devient **gratuitement propriétaire** des panneaux. »*

Par ailleurs, au point 5. (Actualités diverses), en B) Rappel des principes de remboursement des frais de transport, Mme D. Leenaerts évoque une modification/ajout à faire à partir du 2^{ème} §. ; il faudra donc y lire :

« M. M. Streker répond que la C.f. n'a prévu le remboursement total que pour l'enseignement obligatoire. Par conséquent, pour le Supérieur, ces frais sont directement prélevés sur les fonds propres des écoles.

Des règles ont bien sûr été mises en places concernant le remboursement des abonnements, mais certains problèmes sont difficiles à surmonter : par exemple celui de la date d'échéance de certains de ces abonnements qui se terminent au 30 juin et ne couvrent donc pas, pour les membres du personnel, la totalité des périodes de fonctionnement d'une année académique. »

NB : Le secrétaire se souvenant que ce point avait déjà été évoqué lors de l'une ou l'autre séance du CE remontant à 2015 (où Mme Alui, de l'économat, avait été invitée comme experte), se propose de faire référence aux réponses qu'elle avait données à l'époque lorsqu'il intégrera ces différents compléments de réponses de M. M. Streker sur ce point.

Enfin, pour le C) *Application dans les faits de la nouvelle législation européenne sur la protection des données*, au 4^{ème} §, après « ...a obtenu un financement pour couvrir... », Mme D. Leenaerts évoque le souhait de M. M. Streker de compléter le paragraphe comme suit :
« ...l'engagement d'un DPO (« Data protective officer ») qui requiert des compétences à la fois juridiques, informatiques et managériales. Pour les deux ESA du COISL, la personne ressource est M. L. Vander Velde dont la mission principale consistera à servir de lien entre le DPO et les directions concernées. »

Moyennant ces modifications, le PV n°234 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses :

- Remise aux mandataires présents les fiches des recettes et dépenses des mois de septembre et octobre 2018.
- M. A. Van Caulaert évoquera le problème du froid perçu dans les locaux, au retour du congé de Toussaint, tant à l'Erg qu'à l'ESA.

3. Chiffres de la rentrée dans les différents instituts (suivi)

A. ESA-Erg

Mme L. Rassel distribue un nouveau document détaillant le nombre d'étudiants des différents Bachelors et Masters pour chaque orientation/filière.

Il est à noter que s'il n'y a aucun étudiant de « pleine orientation » en Master Cinéma d'animation, on en dénombre cependant 21 en totalisant les autres modules et stages.

Au total, il y a 467 étudiants en Bachelors et Masters, auxquels il faut ajouter 6 étudiants inscrits en Agrégation (en date du 06/11/2018).

Tous ceux qui ont remis leur plan d'études sont comptabilisés. Comme à l'ESA-St-Luc, ils doivent payer le solde de leur minerval avant les examens de janvier.

B. Secondaire

M. D. Jamsin indique que les chiffres bruts sont restés les mêmes depuis la communication faite au CE précédent, mais on a pu ouvrir une classe de plus en « qualification » (4^{ème} année en « Technique de qualification »).

4. Protection des données : présentation et mission de la personne ressource engagée

Infos préliminaires :

Toujours en attente de nouvelles du SEGEC, la personne devant assurer le poste de DPO auprès des Instituts n'a toujours pas été engagée. Cette nouvelle fonction est financée par des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se mettre à jour en matière de « sécurité des données ».

Les ESA Erg et St-Luc bénéficieront d'un expert en interne mais Mme L. Rassel rappelle que cela profitera bien entendu à tous les Instituts.

Le DPO soumettra des recommandations techniques/informatiques sur des questions d'antivirus et de spam, de mots de passe, mais aussi d'organisation, de sauvegarde et de stockage de données au sein de lieux sécurisés.

Monsieur Louis Vander Velde, invité pour cette séance, décrit sa fonction qui consistera à assurer le lien entre le DPO et les directions des écoles supérieures. Il devra s'assurer que les recommandations du DPO seront bien appliquées.

La base de données Pro Eco sera incluse dans ce programme. Il en résultera une uniformisation et une sécurisation de la gestion de données du personnel et des étudiants. Actuellement, les écoles appliquent en effet une différence de traitements de logiciels.

Monsieur Louis Vander Velde s'engage à fournir au CE une liste plus précise de ses futures tâches et responsabilités. (*Document non reçu à ce jour*)

5. Actualités diverses

- I. M. D. Jamsin remet aux membres du CE les fiches de recettes et dépenses pour le mois d'octobre.

Il fait observer que ce sont des données brut, encore susceptibles de correction.

Pour le tableau des « Dépenses globales cumulées », en colonne « C. Secondaire », il est à noter que la hauteur du chiffre de 100,35 % du « Total en dépenses propres » est un dépassement pour question d'inscription comptable prudente (selon l'économat).

- II. M. A. Van Caulaert relève un problème de chauffage (qui relève aussi des conditions de travail), avec le froid ressenti dans les locaux de l'ESA St-Luc, et plus encore à l'Erg, au retour du congé de Toussaint. Ne faudrait-il pas programmer les chaudières pour qu'elles redémarrent la veille d'un retour de congé d'automne/hiver ?

Mme L. Rassel répond qu'à l'Erg, il y a eu un problème de clefs disponibles pour ouvrir le local de chaufferie et remettre en route le système.

La séance se termine vers 15h10.

NOTA BENE : Suite, entre autres, au manque de points mis à l'ordre du jour, la prochaine séance du CE - initialement prévue pour le mardi 11 décembre - a été annulée et reportée au début février.

La date sera précisée dans la prochaine convocation.

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE